



Droit de retraction sur l'achat d'un véhicule à un particulier

Par **ZHORA**, le 11/10/2009 à 20:46

Bonjour,
je viens vers vous pour savoir si j'ai le droit de me retracter pour un véhicule acheté à un particulier le 3 OCTOBRE 2009 JUSQU'À CE JOUR LE 10 OCTOBRE car j'ai réglé le client avec un chèque de banque le 3 octobre et il s'avère que je rencontre des difficultés avec ce véhicule c3 pluriel vendu 7200€ VITRE DU MOTEUR CASSES ET TOIT QUI FUIT MERCI DE ME REPOINDRE SI JE PE LUI ENVOYER UN COURRIER EN RECOMMANDER

CORDIALEMENT

Par **jeetendra**, le 12/10/2009 à 08:14

bonjour, entre particulier il n'existe pas de délai de rétractation, bonne journée à vous.